

bord d'un navire d'une nationalité étrangère à la sienne. Malgré les instances faites auprès du Consul de l'inculpé, celui-ci maintint sa manière de voir. Le Président désirerait que, dans un cas semblable ou dans tout autre amenant un défaut de juridiction permettant à l'inculpé d'échapper à une peine qu'il aurait encourue certainement, celui-ci fût alors jugé par les Autorités selon les lois de l'Empire.

Les Délégués sont tous d'avis que, dans un pareil cas, les Autorités Japonaises seraient en droit d'exercer la juridiction de la même manière que si le prévenu appartenait à une nation n'ayant pas de traité avec le Japon.

Le Président fait observer que, ce principe ayant été accepté, il prend note de l'avis de la Conférence, pour en faire l'application si des cas semblables viennent à se présenter.

La Conférence décide que l'examen du Chapitre IV "Réglements Administratifs," fera l'objet de la discussion dans la prochaine Séance.

La Séance est levée à six heures moins un quart.

井 鹽	Signé:	Harry S. Parkes.
		(English text).
上 田	"	Von Eisendecker.
三	"	Roquette.
馨 耶	"	Hoffer von Hoffenfels.
	"	Luis del Castillo y Trigueros.
手 手	"	E. Martin Lanciarez.
記 記	"	Rosen.
	"	F. G. Scribe.
	"	Zappe.

## ( ANNEXE A. )

*Télégramme*

To Minister for Foreign Affairs. Tokio.

Scribe is accredited in the diplomatic quality as chargé d'affaires ad interim.  
Frère.

Bruxelles 8th Feb. 1882.

## ( ANNEXE B. )

Yokohama, le 14 février 1882.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que, par dépêche en date du 8 courant (soir), le Gouvernement de Sa Majesté le Roi des Belges a bien voulu me nommer Chargé d'Affaires a. i. au Japon, et me déléguer, en cette qualité diplomatique, aux conférences qui se tiennent en ce moment à Tokio.

Ayant lieu de croire que le Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur du Japon a reçu la première nouvelle de cette nomination, je viens prier Votre Excellence de vouloir bien me convoquer aux susdites conférences et m'adresser à l'avenir toutes les communications officielles qu'Elle aurait à faire à la Légation de Sa Majesté le Roi des Belges à Yokohama.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Chargé d'Affaires de Belgique.

Signé: F. G. Scribe.

A Son Excellence Monsieur Inouye Kaoru  
Ministre des Affaires Étrangères, etc, Tokio.